

Alliance suisse des gardes-malades : section de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

Rapport annuel sur l'exercice 1920-21

Du 1^{er} juillet 1920 au 30 juin 1921, notre comité a eu à s'occuper de 5 admissions, 6 démissions de membres de notre section. En outre, nous avons noté 4 transferts dont 2 sont allés à la section de Genève, un à celle de Berne, un autre à celle de Bâle. Comme un certain nombre de nos gardes ne répondaient plus à nos lettres et ne payaient plus leurs cotisations, après avoir patienté longtemps et cherché à ramener ces brebis perdues, nous avons été obligés de les rayer de nos listes; il s'agit de 5 gardes-malades.

Avec toutes ces mutations, nous ne comptons plus, à la fin de l'exercice, que 98 membres, soit 80 infirmières, 13 releveuses et 5 infirmiers.

Au cours de l'année, une de nos gardes s'est mariée, mais n'a pas quitté pour cela notre section. Une autre, atteinte de psychose grave, a dû être internée, et nous craignons bien ne jamais la revoir parmi nous. Au début de l'exercice, notre comité a appris qu'une de nos gardes se trouvait — en suite de maladie — dans une situation extrêmement gênée, aussi lui a-t-il fait parvenir un don de fr. 100 pour lequel cette infirmière nous a été très reconnaissante.

Le mauvais état des affaires et le chômage ont eu leur répercussion sur l'activité de notre Bureau. Jusqu'ici les demandes adressées à notre directrice n'avaient cessé d'augmenter; il n'en a pas été de même pendant l'exercice que nous analysons, et notre Bureau a enregistré 36 demandes de moins que l'année précédente.

Au 30 juin, nos comptes s'établissaient comme suit:

Aux Recettes environ fr. 1900 et près de fr. 1800 aux Dépenses. Avec le solde

en caisse au début de l'exercice, nous terminons celui de 1920-21 avec fr. 257 23 dont vous aurez à disposer tout à l'heure.

Notre Caisse de secours qui réunit des fonds depuis 1912 (elle possédait alors, il y a 10 ans, fr. 151) atteint aujourd'hui la somme de fr. 3700. Nous avons pu tout dernièrement y faire un versement de fr. 130, soit fr. 30 provenant de la cache-maille du Bureau et un don de fr. 100 de M. Dubois-Lardy, aux Frêses, à qui nous avons adressé l'expression de notre reconnaissance.

Permettez-moi, pour terminer, de vous adresser encore une recommandation. Vous pouvez croire que nous tenons à une bonne réputation; bonne réputation pour notre Bureau, cela va de soi, et surtout bonne réputation pour notre personnel de gardes-malades. De ce côté-ci, nous sommes obligés parfois d'intervenir à la suite de réclamations et de plaintes. Notre comité a dû demander à des gardes de donner leur démission; il y en a même que nous avons dû rayer de la liste de nos membres. En général, il s'agit de cas d'indélicatesse, de manque de tact et de savoir-vivre de nos gardes; la susceptibilité joue un grand rôle dans ces incompatibilités d'humeur entre nos gardes d'une part, les malades et leur entourage de l'autre.

Nous n'ignorons point que, si nous connaissons assez bien le caractère et les aptitudes professionnelles de nos gardes, nous ne savons rien, souvent absolument rien des gens chez lesquels nous les plaçons. Or, s'il y a des places difficiles au point de vue professionnel, il y en a davantage qui le sont au point de vue moral. Nos gardes arrivent souvent dans des milieux non seulement peu agréables, mais

parfois franchement mauvais. Là elles sont seules pour se « débrouiller », et ce n'est pas toujours chose facile.

Que nos gardes averties soient donc toujours absolument correctes; correctes dans leurs paroles, leur mise, leur maintien, correctes dans tous leurs actes, pleines de tact, de modestie, de douceur et de bonté, ce qui n'exclut en aucune façon la fermeté. Nous ne leur demandons pas de se plier à toutes les fantaisies de ceux chez lesquels elles passent peut-être des jours et des nuits pénibles, mais nous exigeons une correction absolue. S'il surgit des difficultés graves, qu'elles les signalent au médecin-traitant pour obtenir son appui, mais que leur tenue morale soit toujours irréprochable, c'est ce que nous désirons pour le bon renom de notre bureau et de nos gardes, et pour la prospérité de notre section.

L'assemblée générale de la section de Neuchâtel, qui a eu lieu le 2 novembre

n'a réuni qu'une vingtaine de membres. Plus de 40 se sont fait excuser, ce qui est bon signe, puisqu'il prouve que la plupart des gardes sont occupées. La gestion et les comptes ont été approuvés avec remerciements au comité. La cotisation 1921-22 a été fixée à fr. 10 comme pour l'exercice écoulé.

Des modèles de coiffure (bonnets) ont circulé et ont été essayés par plusieurs infirmières. Celui qui a réuni le plus de voix est un bonnet très simple de forme, souple, capable d'emprisonner tout à fait les cheveux, et d'un repassage facile. Il supporte très bien le voile noir porté jusqu'ici par nos membres. C'est ce modèle qui sera recommandé pour l'adoption à la Commission du costume.

La réunion a été suivie d'un thé animé auquel ont participé les D^{rs} de Reynier et de Marval, et l'on s'est donné rendez-vous à la fête de Noël qui aura lieu le mercredi 28 décembre.

M^{lle} Marie Banderet †

Notre section a eu le regret de perdre tout dernièrement l'un de ses membres fondateurs, M^{lle} Marie Banderet, garde-releveuse; nous nous faisons un devoir de rappeler le souvenir de cette excellente garde, si consciencieuse, et si modeste aussi, qu'elle est presque une inconnue pour beaucoup de nos membres.

M^{lle} Banderet assistait à l'assemblée générale de l'Alliance à Neuchâtel, le 11 septembre. Très vaillante, quoique déjà malade, cette garde voulait encore accepter un service fin septembre avant de penser à se soigner sérieusement. Sa maladie l'en empêcha cependant, et M^{lle} Banderet dut entrer à l'infirmierie de S^{te}-Croix où elle vint de succomber après avoir subi une grave opération.

Ayant au plus haut degré l'amour de sa belle vocation, M^{lle} Banderet avait voué toute la sollicitude dont débordait son cœur à ces tout petits dont le sourire lui faisait oublier toutes les difficultés de la vie. C'était un vrai réconfort de la voir revenir d'un de ses services, souvent bien fatiguée (car elle était la doyenne d'âge de notre section), mais toujours sereine et contente; elle parlait de ses bébés comme s'ils eussent été les siens propres, et nous savons qu'elle sera regrettée par bien des mamans.

Elle n'est plus, mais nous lui garderons un souvenir ému et reconnaissant, parce que dans sa grande simplicité elle a été une garde modèle, pour laquelle l'esprit de sacrifice et l'oubli de soi-même n'ont pas été de vains mots. C. M.